
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 24 mars 2021, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Jérôme, Prévost et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme – règlement : 0309-463;
- Prévost – règlement : 601-71 ;
- Sainte-Sophie : règlement : 1315-2021.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau des hôtels de ville des municipalités susmentionnées ou sur le site internet de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'adresse suivante : <https://mrcrdn.qc.ca/avis-publics-mrc-riviere-du-nord> .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 25^e jour de mars 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roger Hotte'.

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier